LA CONSOMMATION DE SCIAGES DE SAPIN, ÉPINETTES, PIN GRIS ET MÉLÈZES PAR L'INDUSTRIE DE LA DEUXIÈME ET TROISIÈME TRANSFORMATION DU BOIS

Ministère des Ressources naturelles Direction du développement de l'industrie des produits forestiers

> Denis Belley stagiaire en génie du bois

NOTE AU LECTEUR

L'information qui est transmise dans ce document ne l'est qu'à titre indicatif. Elle n'engage aucunement la responsabilité du ministère des Ressources naturelles du Québec.

AUTEURS

M. Denis Belley, stagiaire en génie du bois a réalisé cette étude sous la supervision de M. Clément Turcotte de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier M^{mes} Sonia Boucher, Josée Grondin et Karine Quirion qui ont effectué la mise en page de ce document.

DIFFUSION

Ministère des Ressources naturelles Direction du développement de l'industrie des produits forestiers 880, chemin Sainte-Foy, bureau 6.50 Québec (Québec) G1S 4X4 CANADA

Téléphone: (418) 627-8644, poste 4106 ou poste 4111

Télécopieur: (418) 643-9534

Nous vous invitons à visiter le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

http://www.mrn.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec Ministère des Ressources naturelles, 2002 Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2002 ISBN 2-550-39696-0

Code de diffusion: 2002-3092

SOMMAIRE

Le ministère des Ressources naturelles a préparé la présente étude afin de préciser la consommation de sciages de résineux des usines de deuxième et de troisième transformation du bois. Les données analysées dans cette étude ont été recueillies par le biais d'un sondage téléphonique auprès de 106 entreprises.

Le Québec produit environ 7 milliards de pmp/an de sciages provenant de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM). Sur cette quantité, il est estimé que 2 milliards de pmp sont utilisés par l'industrie de la deuxième et troisième transformation, ce qui représente plus de 30 % de la production québécoise de bois de sciage. Si on fait abstraction du secteur des remanufacturiers qui peut causer un double comptage, le résultat obtenu est estimé à près de 20 %. Ces chiffres montrent que la deuxième et troisième transformation sont bien implantées au Québec.

Pour les nouveaux promoteurs, il deviendra de plus en plus impératif d'avoir des ententes avec des fournisseurs afin de garantir l'approvisionnement en bois nécessaire au bon fonctionnement de leur projet. Une surenchère des prix causée par une rareté d'approvisionnement serait néfaste pour les entreprises.

Présentement un équilibre se crée entre la transformation primaire et la deuxième et troisième transformation au Québec. Il y a encore de la place pour la valeur ajoutée, mais chaque projet devra être soigneusement étudié notamment pour assurer les approvisionnements en sciages.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	III
TABLE DES MATIÈRES	V
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES GRAPHIQUES	IX
1. Introduction	1
2. MISE EN CONTEXTE	3
3. CUEILLETTE DES DONNÉES	5
4. FERMES DE TOIT ET POUTRELLES	7
5. COLOMBAGES ABOUTÉS ET LAMELLÉS	13
6. CHÂLITS ET FOURRURES (STRIPS)	17
7. PALETTES ET TOURETS	19
8. COMPOSANTS DE CLÔTURES, DE PATIOS ET TREILLIS	23
9. MAISONS PRÉFABRIQUÉES ET MURS USINÉS EN PANNEAUX	25
10. LE SECTEUR DES REMANUFACTURIERS (REMAN)	27
11. CONCLUSION	29
Bibliographie	33
ANNEXE A	
Liste officielle des produits sujets aux droits compensateurs américains	35
ANNEXE B	
Liste non exhaustive des entreprises de deuxième et troisième transformation	43

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	
Répartition des entreprises de poutrelles et de fermes de toit en fonction de leur nombre d'employés	, 9
TABLEAU 2	
Marchés desservis par le secteur des fermes de toit et des poutrelles	11
TABLEAU 3	
Marchés desservis par le secteur du bois jointé et lamellé	14
TABLEAU 4	
Marchés desservis par le secteur du bois de literie et fourrures	18
TABLEAU 5	
Marchés desservis par le secteur des palettes et des tourets	20
TABLEAU 6	
Marchés desservis par le secteur des composants de clôtures, de patios et treillis	23
TABLEAU 7	
Marchés desservis par le secteur des maisons préfabriquées et des murs usinés en panneaux	26
TABLEAU 8	
Marchés desservis par le secteur des remanufacturiers	27
TABLEAU 9	
Résultats de la collecte des données	29

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	
Évolution de la quantité du bois de sciage dans les essences SEPM (1990 à 2001)	3
GRAPHIQUE 2	
Dimensions de bois de sciage utilisées par les répondants	10
GRAPHIQUE 3	
Estimation de la production de bois de palettes (Québec 1990 à 2000)	19
GRAPHIQUE 4	
Consommation de bois annuelle estimé en pmp (SEPM)	30
GRAPHIQUE 5	
Consommation de bois annuelle estimé en pmp excluant le secteur des remanufacturiers (SEPM)	31

1. Introduction

Le présent document fait état des résultats d'un sondage téléphonique effectué en mai 2002 auprès de l'industrie de deuxième et troisième transformation de bois de sciage au Québec. Ce sondage a été réalisé dans le cadre d'un stage sous la supervision de M. Clément Turcotte. L'objectif visé était d'obtenir les quantités de bois consommées par l'ensemble de l'industrie de la deuxième et troisième transformation au Québec pour les essences suivantes : sapins, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM).

Un échantillonnage a été effectué afin de sélectionner les entreprises qui étaient les plus susceptibles de consommer des quantités appréciables de bois de sciage. Des 200 entreprises choisies au départ, 106 ont été considérées par la suite. Les entreprises sélectionnées ont été contactées entre le 14 et le 24 mai 2002.

Ce document comprend 12 sections qui décrivent le contexte, la cueillette de données et l'analyse des résultats pour chaque secteur industriel enquêté. Le lecteur y trouvera plusieurs tableaux et graphiques traçant un portrait des résultats obtenus. Pour conserver la confidentialité des répondants, les données ont été consolidées. Par conséquent, aucune référence aux entreprises contactées n'est mentionnée.

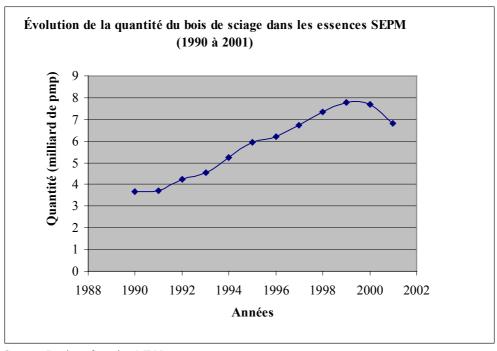
2. MISE EN CONTEXTE

La production de bois de sciage résineux au Québec, soit le bois de sciage provenant des sapins, épinettes, pins gris et mélèzes, (SEPM), a évolué sensiblement au cours des dix dernières années. De 3,69 milliards de pmp en 1990, le volume de bois de sciage est passé à 7,70 milliards de pmp en 2000.

Cette hausse des volumes du sciage s'explique par le fait que les papetières utilisent maintenant des copeaux de scierie et plusieurs d'entre elles recyclent de vieux papiers. Les bois ronds, anciennement destinés aux papetières ont donc été attribués aux scieries. Une amélioration des technologies de transformation a, par ailleurs, permis d'améliorer le rendement du sciage, ce qui a également contribué à hausser la production.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production de sciage de SEPM qu'a connue le Québec au cours de la dernière décennie.

GRAPHIQUE 1



Source: Registre forestier, MRN.

Au cours de cette période, les entreprises de deuxième et troisième transformation du bois de sciage se sont développées grâce à la disponibilité grandissante des sciages résineux. Ces entreprises ont, progressivement, pris une place de plus en plus importante au sein de l'économie forestière et il importe de mieux connaître l'apport de ce secteur de l'industrie des produits forestiers au Québec.

L'étude qui a mené à la production de ce rapport a pour but d'évaluer la quantité de bois utilisée par les entreprises québécoises spécialisées dans la deuxième et troisième transformation des sciages résineux et dans leur valorisation.

En dressant le portrait général de la situation actuelle, le ministère des Ressources naturelles (MRN) veut être en mesure d'informer les industriels œuvrant dans le domaine et souhaite dégager des orientations de développement industriel pour ce secteur d'activité qui connaît une évolution importante au Québec.

3. CUEILLETTE DES DONNÉES

Les entreprises québécoises de deuxième et troisième transformation ne sont pas tenues, comme c'est le cas pour les entreprises de transformation primaire, d'effectuer auprès du ministère des Ressources naturelles des déclarations officielles. Il est donc difficile de quantifier leurs besoins en bois, ayant peu d'informations à leur sujet. Ainsi, pour recueillir les données nécessaires à l'établissement du portrait, il a d'abord fallu définir la méthode de cueillette des données recherchées et cibler les entreprises auprès desquelles le sondage serait effectué.

Pour dresser la liste des usines de seconde transformation, les annuaires spécialisés tels que l'annuaire des membres de l'AMBSQ, le « Madison's canadian directory », le répertoire du CRIQ ainsi que les documents récents ayant fait l'objet de publication au MRN ont été consultés. À partir de la liste produite, un regroupement des données a été réalisé afin de procéder par échantillonnage. Le travail à effectuer a ainsi été découpé selon 7 secteurs d'activités, soit :

- fermes de toit et poutrelles;
- châlits et fourrures;
- clôtures, treillis et patios;
- maisons préfabriquées et murs en panneaux;
- bois lamellé et jointé;
- palettes et tourets;
- remanufacturiers (Reman).

Les données recueillies ont été obtenues par le biais d'une enquête téléphonique. Plus de 106 entreprises situées au Québec ont été contactées et 80 % d'entre elles ont répondu partiellement ou totalement aux questions. Certaines usines ont également été rejetées de l'échantillonnage pour diverses raisons, notamment celles liées à un arrêt ou à un changement de production. Un portrait assez juste de l'évolution de ce secteur d'activité, couvrant les dernières années a ainsi pu être tracé.

Les données obtenues lors de ce sondage peuvent être qualifiées de conservatrices, puisque seul le secteur des fermes de toit et des poutrelles a été extrapolé. Sur les 55 entreprises considérées, 26 ont été sondées. Les institutions qui n'ont pas été contactées sont, pour la plupart, des entreprises comportant moins de 25 employés.

Pour procéder à cette extrapolation, nous avons déterminé le nombre total d'employés des entreprises non enquêtées et estimé une production annuelle moyenne, laquelle a été ajoutée aux résultats obtenus. Pour le secteur des palettes, les résultats obtenus sont basés sur une étude récente du CRIQ réalisée pour le ministère des Ressources naturelles, en plus du sondage téléphonique.

Le lecteur trouvera, en annexe, une liste non exhaustive des usines spécialisées dans la seconde transformation du bois au Québec. Ces usines ont été répertoriées à l'aide des documents et des répertoires mentionnés précédemment.

4 FERMES DE TOIT ET POUTRELLES

Les solives de plancher ont grandement évolué au cours des dernières années. Les solives en I sont un bon exemple de ce qu'il est maintenant possible de fabriquer. On prépare généralement ces dernières, soit avec l'aide d'une semelle fabriquée avec du bois d'œuvre dont la résistance mécanique a été évaluée (MSR, *machine stress-rating*), soit avec des bois de placage lamellé (LVL, laminated veneer lumber). Les semelles sont assemblées à une âme de contreplaqué ou de panneaux OSB avec un adhésif hydrofuge.

Ce type de solive est constitué de matériaux hautement résistants, ce qui lui confère des portées supérieures aux solives conventionnelles. Plus spécifiquement, de telles solives peuvent avoir des portées allant jusqu'à 20 mètres. Ce matériel est très stable et permet d'éviter des problèmes à long terme, comme le craquement que l'on retrouvait dans les maisons bâties auparavant avec des poutres en bois massif.



Image: Forintek Canada Corp.

Les solives en I sont des produits exclusifs. Ainsi, chaque fabricant a le choix d'utiliser la semelle et l'âme qu'il considère appropriées pour son mode de production. Les méthodes de fabrication varient également d'un fabricant à l'autre. Cela a pour effet de faire varier les caractéristiques de résistance et de rigidité de ces solives suivant les matériaux choisis et le mode de fabrication utilisé.

Les différents types de poutrelles ajourées sont également régies par le Code national du bâtiment

du Canada (CNBC). Ces poutrelles offrent plusieurs avantages comparativement à l'utilisation du bois d'œuvre de grande dimension. Par exemple, l'installation des services d'électricité est grandement facilitée par les ouvertures dans la structure de la poutrelle. Comme le bois d'œuvre massif de dimension se fait de plus en plus rare, les poutrelles ajourées constituent une excellente solution.



Image: Forintek Canada Corp.

En ce qui concerne les fermes de toit, celles-ci étaient traditionnellement construites sur place par les entrepreneurs ou par les ouvriers qui montaient la charpente des maisons et des édifices.

De nos jours, les fermes légères sont de plus en plus fabriquées en usine et livrées sur place au moment désiré.

Ces fermes de toit sont constituées de pièces de bois de construction de 38 mm d'épaisseur. Elles sont assemblées entre elles par des goussets métalliques (truss plates). Plusieurs normes ont été instaurées pour les rendre conformes et sécuritaires. Par exemple, les goussets doivent rencontrer les exigences du CSA 086.1 et être homologués par le Centre canadien des matériaux de

construction (CCMC). Pour être acceptés par le CCMC, les goussets sont testés selon la norme CSA S347-M1980. Toutes ces normes ont été instaurées afin d'obtenir un produit final de qualité et, par le fait même, s'assurer de la sécurité des bâtiments, puisqu'il s'agit de produits structuraux.



Image: MRN

Les calculs de résistance des fermes de toit ne sont pas effectués par le fabricant des fermes mais par les fabricants de goussets. Ces calculs sont basés sur la partie 4 ou sur la partie 9 du CNBC. Les fermes légères peuvent être construites pour convenir à n'importe quel profil de toit. Depuis 10 ans, les techniques de fabrication des fermes des toits ont beaucoup évolué. Les toits des maisons construites ces dernières années sont le résultat de conceptions beaucoup plus complexes que celles ayant cours dans les années 1970. La forme et les dimensions des fermes de toit ne sont maintenant limitées que par les installations utilisées pour leur fabrication et les restrictions liées à leur manutention et à leur expédition.

Au Québec, on compte environ une cinquantaine d'entreprises qui fabriquent des fermes et des poutrelles. Le tableau qui suit donne une idée de la répartition de ces entreprises selon leur nombre d'employés.

TABLEAU 1 : Répartition des entreprises de poutrelles et de fermes de toit en fonction de leur nombre d'employés.

Nombre	Nombre
d'employés	d'entreprises
0 à 25 employés	14
25 à 50 employés	29
50 et +	12
Total	55

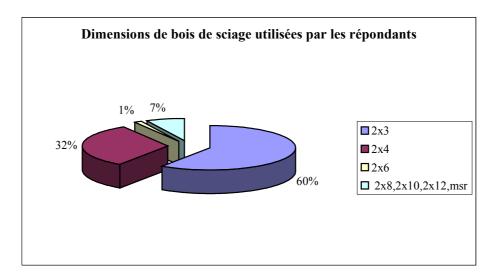
Source : Répertoire du CRIQ et sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN.

Comme on peut le constater, les fabricants de poutrelles et de fermes de toit sont essentiellement des petites et des moyennes entreprises. Elles donnent du travail à près de 2 000 personnes, ce qui en fait un secteur d'activité relativement important. La quantité de bois consommée par ce secteur est estimée à 207 millions de pmp/an. Comme il a été mentionné précédemment, une extrapolation conservatrice a été réalisée pour cette section. Pour les 29 entreprises non sondées, nous avons estimé une production annuelle moyenne en fonction du nombre d'employés. Mentionnons que ces entreprises étaient de petites tailles, comptant 25 employés et moins pour la plupart.

Plusieurs fabricants de poutres et de fermes de toit fabriquent également des murs usinés en panneaux. Cependant, la quantité annuelle de bois de sciage destinée à leur fabrication est calculée dans une section ultérieure.

Le graphique qui suit présente les dimensions de bois de sciage utilisées par les répondants ayant participé à l'enquête.

GRAPHIQUE 2



NOTE : La qualité consommée est exclusivement de qualité le # 1 et # 2 puisqu'il s'agit de produits structuraux.

Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN

Il faut remarquer qu'environ 60 % des bois utilisés par ce secteur sont de dimension 2 x 3 et 32 % de dimension 2 x 4. Le bois utilisé est à 65 % séché au four et le reste du bois est à l'état vert. Comme le code du bâtiment ne régit pas la teneur en humidité des fermes de toit, les fabricants peuvent utiliser le matériau de leur choix. La demande et le prix offert par le marché sont ainsi les principaux facteurs décisionnels. Cependant, le bois sec constitue un produit possédant une meilleure stabilité dimensionnelle.

Selon l'enquête effectuée, près de 50 % de la production de fermes de toit et de poutrelles est destinée au marché américain. Notons que ces produits ne sont pas assujettis aux droits compensateurs et antidumping américains de 27,2 % imposés depuis le 22 mai 2002. Seuls les composants avec des découpes à angles ne sont pas exclus des droits. Les Américains exigent que les fermes soient assemblées pour leur permettre de passer les douanes sans restrictions. (Pour consulter la liste officielle des produits sujets aux droits compensateurs, voir l'annexe A.)

Le tableau suivant indique la répartition actuelle des marchés pour les répondants en ce qui a trait à ces produits.

TABLEAU 2 : Marchés desservis par le secteur des fermes de toit et des poutrelles

Marchés desservis		
Canada États-Uni		
(%)	(%)	
49,5	50,5	

Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN

Il faut signaler que les rebuts provenant des activités de ce secteur sont peu utilisés. Dans 60 % des cas, ils sont généralement donnés aux employés qui s'en servent comme bois d'allumage. Cette proportion élevée s'explique par la présence d'un grand nombre de petites entreprises dans ce domaine d'activité, le faible volume des rebuts générés par ces entreprises et les investissements importants qu'il faudrait consentir pour les récupérer. Cependant, vu la disponibilité de plus en plus réduite de la ressource, il serait éventuellement intéressant de connaître la quantité totale de ces résidus afin d'être en mesure d'évaluer si leur volume justifierait les investissements nécessaires à une valorisation industrielle.

5. COLOMBAGES ABOUTÉS ET LAMELLÉS



Image: Forintek Canada Corp.

On fabrique le bois jointé ou à entures multiples à partir de petites pièces de bois que l'on colle bout à bout. Les extrémités des pièces de bois subissent un profilage à dents multiples et, par la suite, une colle est appliquée pour faire tenir le tout en place. Les pièces d'une longueur de plus de 12 pouces peuvent être aboutées.

Ce procédé permet de fabriquer des chevrons et des solives de 12 mètres et plus. Le bois jointé est régi par les normes NLGA SPS1, SPS2 et SPS3 selon qu'il s'agit de montants ou d'éléments subissant une flexion. Les normes proscrivent l'utilisation de plus d'une essence dans une même pièce pour le bois de charpente jointé. L'utilisation du sapin n'est habituellement pas recommandée étant donné la faiblesse de ses propriétés mécaniques. Toutefois, des possibilités d'utilisation de cette essence seraient actuellement à l'étude.

Les normes en vigueur permettent d'assurer que l'élément jointé possède la même résistance qu'une pièce de même dimension en bois massif. La qualité du bois jointé est évaluée de façon visuelle et sa résistance de façon mécanique. Ces bois proviennent des éboutures et des sciages courts des scieries. Dans 80 % des cas, le bois jointé est fabriqué à partir de 2 x 3 et dans 20 % des cas à partir de 2 x 4. Le 2 x 3 jointé est surtout utilisé pour la fabrication de semelles de poutres.

Le lamellé-collé, pour sa part, est couramment utilisé dans les constructions de type à poutres et poteaux. Ce produit d'ingénierie est également régi par des normes comme les normes CSA 0122 et CSA 0177. Le bois de lamellage doit être séché à un taux de 7 à 15 % avant le collage, afin de maximiser l'adhérence et de minimiser le retrait. Les lamelles sont collées ensemble sous pression avec un adhésif de résorcinol-formaldhéhyde totalement hydrofuge. Les lamelles utilisées dans la fabrication du lamellé-collé sont inspectées visuellement et triées mécaniquement par qualité de résistance et de rigidité. Suivant leurs propriétés, leur emplacement peut varier dans une même pièce. Par exemple, dans les poutres continues, les lamelles haute résistance sont placées près du dessous et du dessous pour procurer une résistance et une rigidité maximale.

La matière première pour la construction de ces poutres provient des éboutures des usines de rabotage ainsi que des grades inférieurs de bois comme l'économie et le # 3.



Image: Forintek Canada Corp.

Cette section du document prend également en compte les panneaux lamellés collés sur rive qui n'ont pas d'usage structural. Ces derniers sont utilisés dans l'industrie du meuble où l'esthétique est un facteur important. Des fabricants québécois ont réussi à développer ce créneau à l'aide de résineux et conçoivent des produits de belle apparence.

Au Québec, on compte une douzaine d'entreprises œuvrant dans le secteur du jointé, du lamellécollé et du stratifié qui utilisent les essences SEPM. La plupart de ces usines sont de taille
moyenne; elles fournissent au total environ 680 emplois. Les entreprises de ce secteur, quoique
peu nombreuses, font une importante consommation de bois. Celle-ci se chiffre annuellement à
près de 421 millions de pmp. Certains fabricants peuvent utiliser du bois vert dans leur procédé
de fabrication, mais la majorité utilise du bois séché au four. Une proportion de celui-ci est séchée
par les entreprises concernées qui désirent obtenir des taux d'humidité de moins de 15 %, ce que
l'industrie primaire ne peut pas toujours leur garantir.

Le tableau suivant présente la répartition des marchés desservis par les répondants.

TABLEAU3 : Marchés desservis par le secteur du bois jointé et lamellé

Marchés desservis						
Canada	Canada États-Unis Autre					
(%)	(%)	(%)				
31,5	67,5	1,0				

Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN

Les fabricants de colombage jointé exportant aux États-Unis seront durement touchés par les droits compensateurs américains de 27,2 %. Une exemption a été demandée pour les semelles de poutre en I, incluant les semelles aboutées, mais sans succès. Par contre, les manufacturiers qui utilisent le bois jointé pour fabriquer un produit final, comme la poutrelle en I, ne sont pas touchés par les droits compensateurs.

Mentionnons que les rebuts créés par ce secteur sont tous utilisés ou revendus à des intermédiaires. Il faut noter que plusieurs de ces usines utilisent déjà des rebuts comme base d'approvisionnement.

6. CHÂLITS ET FOURRURES (STRIPS)

Les usines de composants de literie s'approvisionnent souvent à partir de planches à l'état brut et vert. Ces composants sont toujours vendus séchés à des teneurs d'humidité ne dépassant pas 18 %. Le séchage est très important et fait l'objet d'une attention particulière. Il doit être réalisé lentement pour éviter des défauts tels que les gerces et les fentes.

Il est possible de réaliser plus de 200 produits différents dans le domaine des composants de literie avec de planches de longueurs variant de 24" à 83". Les produits réalisés sont classés selon trois catégories, soit :

- la catégorie Premium (haut de gamme);
- la catégorie Régulier (# 1 et # 2);
- la catégorie Économie.

Les essences préférées par les fabricants de sommiers sont l'épinette blanche et l'épinette noire. Ces dernières ont deux principaux avantages sur les autres essences : elles possèdent une densité élevée et leur résine ne pose pas les problèmes que présente celle des autres essences. Les essences comme le sapin et le pin gris sont peu recommandées. Dans le cas du sapin, sa faible densité entraîne un relâchement des attaches. Quant au pin gris, il est souvent aux prises avec un problème de migration de résine, ce qui entraîne des taches indésirables sur le recouvrement.

Les pièces utilisées pour la fabrication de fourrures sont généralement des planches de 1 x 3 et de 1 x 4 pouces. On peut également utiliser des pièces de 2 x 3 et 2 x 4 que l'on refend. Les composants de fourrures sont vendus séchés. Les coins peuvent être arrondis ou laissés carrés selon la demande du client.

Au Québec, on compte une dizaine d'entreprises jouant un rôle important dans le secteur du bois de literie et de la fourrure. Très souvent, ces entreprises produisent également des composants pour palettes ou encore des lattes. D'autres intervenants fabriquent du bois de literie mais dans un plus faible pourcentage. Il s'agit de remanufacturiers (Reman) qui ont une production variable selon les besoins des clients.

Le bois consommé par le secteur du châlit et des fourrures s'élève à 335 millions de pmp par an, en excluant les composants de palettes et autres composants en bois. Le secteur fournit près de 645 emplois et la majeure partie de la production est expédiée aux États-Unis.

Le tableau qui suit présente la répartition actuelle des marchés desservis par les répondants.

TABLEAU 4 : Marchés desservis par le secteur du bois de literie et fourrures

Marchés desservis			
Canada États-Unis			
(%)			
18,6	81,4		

Note: Les composants en bois et de palettes sont inclus dans le pourcentage des exportations.

Source: Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN

Les rebuts sont tous utilisés par ce secteur. Ils sont vendus en copeaux ou en rabotures et servent parfois de combustible pour des chaudières.

Ce marché pourrait subir durement les contrecoups du conflit du bois d'œuvre, puisque les composants de literie et les fourrures sont assujettis aux droits compensateurs et antidumping. Pour éviter d'avoir à payer ces droits, les fabricants de bois de literie doivent livrer leurs produits sous forme de « kit », soit 2 montants de côté, 2 pièces de seuil et un nombre assorti de languettes. Les ensembles doivent être empaquetés individuellement et contenir le nombre exact de composants sans qu'aucune autre transformation ne soit nécessaire. Les composants de cadres de sommier avec éboutage radial (coin arrondi) n'excédant pas 1'' d'épaisseur réelle et 83'' de longueur, et qui sont prêts à être assemblés sont exclus des droits. Il en va de même pour les composants de literie qui sont assemblés pour constituer des sommiers.

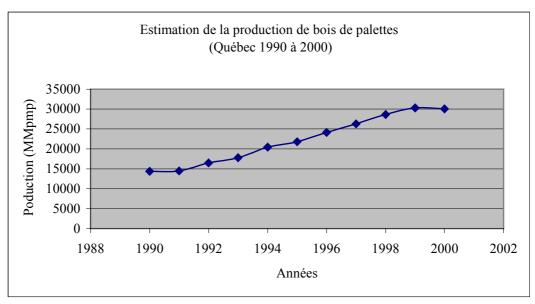
7. PALETTES ET TOURETS

Les tourets en bois sont utilisés pour l'enroulement de fils. Peu d'entreprises sont spécialisées dans ce domaine. Il y en a six au Québec, dont deux fabricants principaux. Les bois utilisés sont verts à 100 %. Ce secteur d'activité comporte moins d'intervenants et il a été annexé à celui des fabricants de palettes.

Les composants de palettes sont normalement vendus à l'état brut et vert ou économie. Cependant, depuis le 1^{er} octobre 2001, les palettes en bois de résineux destinées à l'exportation vers l'Union européenne doivent subir un traitement thermique. Il est à prévoir que les États-Unis adopteront prochainement de telles mesures. Même si le sapin n'est pas très prisé, en raison de sa plus forte proportion de carie, il se retrouve malgré tout dans le procédé de fabrication.

Les dimensions de la matière première utilisée et achetée par les fabricants sont des planches de 1 x 3 ou de 1 x 4 ainsi que des colombages de 2 x 3 et de 2 x 4 dans la catégorie brut vert ou dans la catégorie économie qu'ils soient secs ou verts. On utilise également une proportion de bois carré et de dimension 2 x 6 de même que les pièces déclassées des composants de fourrures et de literie. Le graphique suivant présente la production estimée de bois de palettes. :

GRAPHIQUE 3



Source: Profil des produits forestiers, palette de manutention, CRIQ et MRN, décembre 2001.

L'industrie de la palette au Québec utilise principalement les feuillus durs et les peupliers. Il est estimé que moins de 0,39 % du total des sciages de bois résineux sont destinés à la production de palettes, alors que 40 % du total des sciages de feuillu dur sont destinés à cette entreprise. On compte environ 80 entreprises spécialisées dans le domaine de la palette, feuillus et résineux inclus. Cependant, près de la moitié de ces entreprises sont de petite taille.

Notre enquête a porté sur une dizaine d'entreprises touchant au domaine de la fabrication de palettes et utilisant les essences SEPM. Au Québec, environ 35 millions de pmp de bois sont consommés chaque année par le secteur de la fabrication de palettes et des tourets. Cette proportion correspond seulement aux fabricants de palettes, puisque les composantes de palettes ont été classées dans la section des remanufacturiers. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les résultats concernant la palette sont basés sur une études du CRIQ réalisée pour le ministère des Ressources naturelles en plus du sondage téléphonique. L'industrie de la palette et des tourets fournit plus de 1 200 emplois en incluant les fabricants de palettes en bois franc. Le tableau suivant présente les marchés desservis par les répondants (en ce qui a trait aux produits fabriqués à partir d'essences SEPM).

 TABLEAU 5 : Marchés desservis par le secteur des palettes et des tourets

Marchés desservis			
Canada États-Unis			
(%)	%) (%)		
75,7	24,3		

Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN.

Les rebuts sont tous utilisés par ce secteur. Ils sont vendus sous forme de copeaux ou de rabotures ou encore utilisés comme combustible. Les fabricants de palettes et de tourets ne sont pas touchés par les droits compensateurs et antidumping américains, puisqu'il s'agit de produits ayant subi une transformation. Les palettes non assemblées peuvent être expédiées avec des composants identiques, empaquetés ensemble. Pour éviter les droits, il n'est pas requis d'empaqueter les composants en « kit » comme c'est le cas pour le bois de literie.

Les fabricants de palettes devront, par contre, se préparer aux nouvelles exigences du marché. On prévoit, à très court terme, que les palettes ainsi que les composants entrant dans leur procédé de fabrication devront subir un traitement thermique ou chimique, quelle que soit leur destination.

Cette action se révèle nécessaire pour éliminer les risques de propagation d'insectes comme ce fut les cas aux États-Unis pour des palettes provenant de la Chine. Le prix des palettes pourrait connaître une hausse afin de couvrir les frais encourus pour satisfaire à ces nouvelles exigences.

8. COMPOSANTS DE CLÔTURES, DE PATIOS ET TREILLIS

La clôture est un produit considéré comme non structural. Les essences les plus appréciées sont le sapin baumier et le pin gris car ils se prêtent mieux au traitement du bois comparativement à l'épinette. En raison de sa structure fibreuse particulière, l'épinette absorbe mal les produits utilisés pour la conservation du bois. Les trois essences sont utilisées par les fabricants de clôtures.

Au Canada, les dimensions utilisées par le secteur des clôtures sont surtout constituées de bois brut vert de 1 x 6 et de 2 x 6. Les composants se vendent surtout à l'état vert brut ou raboté. Le fait de vendre le bois vert est un avantage lorsque l'on utilise du sapin car, ce dernier est plus difficile à sécher. Les composants sont classés selon deux qualités, soit la catégorie Premium et la catégorie #1 et #2. Le marché exige que les pièces aient moins de 2 % de flache à une extrémité et moins de 5 % de piqué blanc. Le marché américain est composé en majorité de distributeurs qui fabriquent des clôtures. Ils achètent les composants ici pour fabriquer eux-mêmes les clôtures.

Le secteur des clôtures, treillis et des planches de patio fournissent environ 676 emplois. L'enquête effectuée a été réalisée auprès d'une dizaine de fabricants dont les usines sont de grande et de moyenne taille. La consommation annuelle de bois pour ce secteur d'activité est d'environ 336 millions de pmp. La grande majorité de la production est destinée au marché américain comme le montre le tableau des résultats de nos répondants qui suit.

TABLEAU 6 : Marchés desservis par le secteur des composants de clôtures, de patios et treillis

Marchés desservis			
Canada États-Unis			
(%)			
13,4	86,6		

Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN.

Pour éviter d'avoir à payer les droits compensateurs et antidumping les pièces doivent avoir une épaisseur réelle de 1" ou moins, de 8" de largueur et de 6 ou moins de longueur, avec du découpage décoratif les identifiant clairement comme des piquets de clôture. Les coins de planches doivent être éboutés de manière à ce que les pièces de bois enlevées aient la forme d'un triangle isocèle à angle droit avec une mesure 3/4" ou plus sur les rives. Les piquets ne doivent nécessiter aucune autre transformation. Il n'est donc pas évident, au premier coup d'œil, de comprendre les spécificités des demandes américaines. Il y a place à interprétation dans la description des produits; les cas litigieux qui surviendront seront évalués au cas par cas.

9. MAISONS PRÉFABRIQUÉES ET MURS USINÉS EN PANNEAUX

Les bâtiments préfabriqués se composent normalement de deux sections ou plus qui sont entièrement fabriquées en usine. Une fois la construction des modules terminée, ils sont chargés sur des camions spécialement aménagés pour les conduire au site d'installation. À l'aide de systèmes hydrauliques puissants, les modules sont déposés sur les fondations préalablement coulées et sont boulonnés en place.

Un des avantages de ce type de bâtiment est assurément leur construction qui s'opère à l'abri des intempéries. Les murs usinés en panneaux sont également fabriqués en usine. Ils sont acheminés tels quels sur le site de montage.

Pour ce secteur d'activité, l'étude visait à déterminer la proportion de bois utilisée en excluant les produits déjà couverts telles que les fermes de toit et les poutrelles. Il fut assez difficile d'obtenir des informations auprès des gens contactés, mais les données que nous avons recueillies nous ont permis de faire une évaluation réaliste de la consommation de bois de sciages pour ce secteur.

On retrouve une trentaine d'entreprises de bâtiments préfabriqués alors que le secteur des murs usinés en panneaux en compte une vingtaine. La majeure partie de ces derniers est composée d'entreprises spécialisées dans la fabrication de poutrelles et de fermes de toit.

On compte environ 900 travailleurs pour ce secteur en excluant les entreprises de murs usinés qui fabriquent également des fermes et des poutrelles. Il est estimé que le secteur des maisons préfabriquées et des murs usinés utilise environ **22 millions de pmp** de bois annuellement. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces données nous apparaissent sous-évaluées. Plusieurs fabricants que nous avons contactés ne pouvaient préciser leur consommation en bois pour des produits autres que les poutrelles et les fermes de toit. Comme le bois utilisé sert à la construction de structures, on utilise du bois sec de qualités #1 et # 2.

Le tableau suivant représente la répartition des marchés pour ce secteur d'activité chez les répondants.

TABLEAU 7 : Marchés desservis par le secteur des maisons préfabriquées et des murs usinés en panneaux

Marchés desservis				
Canada États-Unis Autre				
(%)	(%)			
67,8	30,9	1,3		

Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN.

Dans une très forte proportion, les usines de maisons préfabriquées n'utilisent pas les résidus. Elles essaient le plus souvent possible de récupérer le débris de coupe mais, tout comme pour le secteur des poutrelles et des fermes de toit, les résidus de bois non utilisés sont remis aux employés qui s'en servent comme bois d'allumage. Ici également, il y aurait lieu de déterminer si la quantité de résidus produite par ce secteur est suffisante pour justifier les investissements nécessaires à leur valorisation.

Le secteur d'activité des maisons préfabriquées et des murs usinés en panneaux n'est pas assujetti aux droits compensateurs et antidumping américains de 27,2 % puisqu'il s'agit de produits finis ou semi-finis. En vertu de cette législation, la maison préfabriquée exportée doit être un ensemble complet comprenant portes, fenêtres, clous, vis, etc.

10. LE SECTEUR DES REMANUFACTURIERS (REMAN)

Le secteur des remanufacturiers est important au Québec. Cette industrie consomme des bois de faible valeur pour ensuite les revaloriser. Les produits réalisés par cette industrie sont diversifiés. Il s'agit de lattes, de composants de palettes et de literie, de fourrures, de bois coupé de précision, etc. Les intervenants de ce secteur d'activité offrent également des services à des clients comme le rabotage à forfait.

L'étude a dénombré l'existence de plus de 40 entreprises dans ce secteur. Cette sélection a été faite en incluant les usines de grande taille. Il faut noter que parmi ces 40 entreprises, la moitié sont des scieries déclarant effectuer de la remanufacturation. L'autre moitié constitue réellement des remanufacturiers et l'étude donc s'est concentrée sur ces 20 entreprises. Parmi les 20 répondants contactés, la consommation de bois s'élève à près de 838 millions de pmp/annuellement. Il apparaît évident que les chiffres pour ce secteur sont conservateurs, mais l'objectif était de cibler uniquement les remanufacturiers.

Les 20 établissements sélectionnés totalisent 862 emplois. Les dimensions de bois consommé par ces usines sont très variables puisqu'elles dépendent des sciages disponibles sur le marché et de la demande des clients. Il n'a pas été possible d'avoir le chiffre exact des dimensions de bois demandées et de déterminer avec exactitude la proportion des produits destinés au marché américain. Cependant, voici les marchés desservis déclarés par les entreprises contactées.

TABLEAU 8 : Marchés desservis par le secteur des remanufacturiers

Marchés desservis					
Canada États-Unis Autre					
(%)	(%)				
49,7	46,5	3,8			

Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN.

Les remanufacturiers utilisent tous les résidus. Ils sont retournés sur le marché en copeaux ou en rabotures. De plus, certaines usines sont équipées de bouilloires qui sont alimentées par ces résidus.

Le secteur des remanufacturiers sera touché par les droits compensatoires et antidumping américains. Il y a toujours possibilité d'exporter des composants en bois, mais ces exportations sont soumises à des règles très strictes.

Comme ce secteur se spécialise dans la fabrication de composants en bois à partir des sciages de grade inférieur; on peut donc comprendre que la ressource se fera plus rare avec une possible diminution de production des usines de transformation primaire, causée par le paiement des droits compensatoires aux États-Unis.

CONCLUSION

Les résultats obtenus lors de l'étude réalisée en mai 2002 permettent d'établir la consommation québécoise dans la deuxième et troisième transformation. Voici un tableau récapitulatif des résultats obtenus lors de l'enquête téléphonique.

TABLEAU 9 : Résultats de la collecte des données

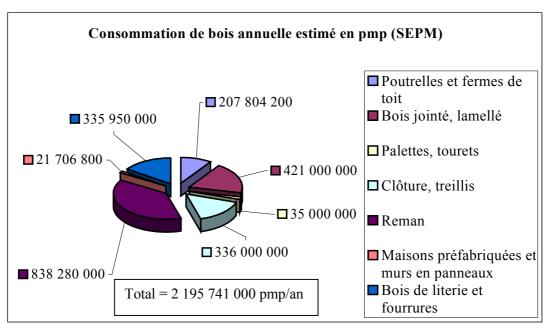
	Consommation	Marchés desservis			Nombre d'emplois
Secteurs	estimé (pmp/an)	Canada (%)	États-Unis (%)	Autres (%)	pour ce secteur
Poutrelles et fermes de toit	207 804 200	49,5	50,5	0,0	2001
Colombage abouté et lamellé	421 000 000	31,5	67,5	1,0	677
Châlits et fourrures	335 950 000	18,6	81,4	0,0	645
Palettes et tourets	35 000 000	75,7	24,3	0,0	1200
Clôtures, treillis et patio	336 000 000	13,4	86,6	0,0	676
Maisons préfabriquées et murs en panneaux	21 706 800	67,8	30,9	1,3	896
Remanufacturiers	838 280 000	49,7	46,5	3,8	862
TOTAL :	2 195 741 000				6957

Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN et données du CRIQ.

Note : Le nombre d'employés pour le secteur des palettes et tourets inclus les fabricants qui utilisent des essences autres que SEPM.

Le graphique suivant définit l'ensemble de la situation pour les secteurs étudiés.

GRAPHIQUE 4



Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN

Au cours des 4 dernières années le Québec a produit plus de 7 milliards de pmp/an dans les essences SEPM. La seconde transformation a utilisé, au cours de cette période, les quantités suivantes :

- Proportion incluant les remanufacturiers = (2 195 741 000/7 000 000 000)x100 = 31,4 %
- Proportion excluant les remanufacturiers = (1 357 461 000/7 000 000 000)x100 = 19,4 %

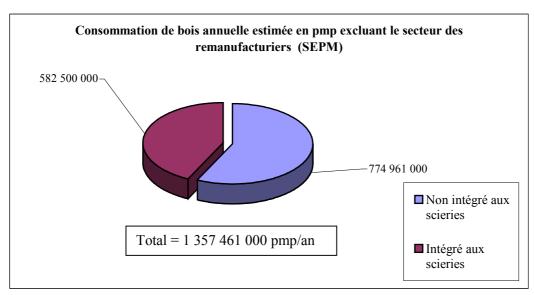
Une nuance s'impose en ce qui concerne les remanufacturiers, car leur utilisation du bois correspond dans une moindre mesure avec la définition d'un produit de deuxième et troisième transformation. Malgré tout, les remanufacturiers font une utilisation importante de sciages de SEPM avec 838 millions de pmp de consommation annuelle.

L'étude réalisée permet d'estimer à 19,4 % la consommation de bois de sciage (SEPM) par l'industrie de la seconde transformation au Québec. Ces données nous apparaissent sous-évaluées considérant que certains secteurs n'ont pas fait partie de l'enquête comme celui des portes et des fenêtres, des moulures, du bois traité et du séchage à forfait.

Il faut aussi considérer le fait que les usines n'ont pas toutes été répertoriées. Dans le cas de celles qui l'ont été, les données obtenues n'étaient pas toujours complètes. Pour l'ensemble des secteurs étudiés, on découvre que plus de 7 000 emplois sont rattaché aux secteurs de deuxième et troisième transformation dans les essences SEPM. Ces emplois ne sont pas tous permanents, mais leur impact est important sur l'économie du Québec.

On constate également qu'une certaine proportion des usines répertoriées est non intégrée aux scieries. En excluant la section des remanufacturiers, on estime qu'un volume de près de **775 millions de pmp** est transformé annuellement par des usines non intégré aux scieries. Le graphique suivant porte sur le pourcentage de bois résineux utilisé annuellement par les usines de deuxième transformation (intégrées et non intégrées aux scieries) en excluant le secteur des remanufacturiers.

GRAPHIQUE 5



Source : Sondage effectué auprès des entreprises, mai 2002, MRN.

- Non intégrées aux scieries = (774 961 000/7 000 000 000)x100 = 11,1 %
- Intégrées aux scieries = (582 500 000/7 000 000 000)x100 = 8,3 %

Si on fait la somme des pourcentages, on retrouve le pourcentage de 19,4 % de consommation de bois de sciage SEPM, tel que calculé à la page précédente.

Avec le conflit canado-américain au sujet du bois d'œuvre, le profil de la deuxième transformation risque d'évoluer. Si le conflit perdure, les entreprises dont les produits ne sont pas exemptés des droits compensateurs et antidumping seront tentées de modifier leur production. D'autres sont affectés indirectement ou doublement par le conflit, le prix du bois court ayant beaucoup augmenté depuis un an. Ainsi, certains fabricants sont confrontés à cette hausse des prix, en plus d'avoir à payer des droits d'entrée aux Américains. Cette situation risque de s'aggraver si les fermetures des scieries se multiplient, ce qui aura pour effet de limiter la disponibilité du bois court. Il est cependant encore trop tôt pour mesurer exactement l'ampleur de l'impact des mesures américaines sur la deuxième et troisième transformation au Québec.

L'industrie de la deuxième et troisième transformation est actuellement constituée en grande partie de PME. Les grandes scieries n'ayant plus de marché suffisant pour leur production, risquent de se tourner vers la seconde transformation. Ainsi, elles pourraient conserver pour elles-mêmes de plus grands volumes de bois de qualité inférieure afin de pouvoir effectuer une transformation supplémentaire sur place.

L'analyse de la situation permet de constater qu'il y a encore de la place pour la deuxième et troisième transformation au Québec mais ce marché doit cependant être évalué avec soin. L'approvisionnement en sciage est plus difficile pour certaines dimensions comme le 2 x 3 MSR destiné à la fabrication de produit d'ingénierie. En effet, le prix de cette dimension a considérablement augmenté au cours de la dernière année. Dorénavant, pour tout nouveau projet, il sera important que les promoteurs indépendants signent des ententes avec des fournisseurs afin de s'assurer d'un approvisionnement adéquat.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Étude exploratoire sur des produits à valeurs ajoutée en bois résineux (ÉPS), Forintek Canada corp., novembre 2001
- 2- Profil des produits forestiers deuxième transformation, palette de manutention, Centre de recherche industrielle du Québec, décembre 2001
- 3- Calculs des charpentes en bois, guide complémentaire au Manuel des charpentes en bois, Conseil canadien du bois 1996
- 4- **Bâtiments préfabriqués résidentiels et industriels à ossature de bois**, étude préparé par Paul Brunelle, 1986
- 5- Répertoire du CRIQ, édition 2002
- 6- Annuaire des membre de l'AMBSQ, AMBSQ, édition 2002
- 7- **Portée des produits** (traduction française), AMBSQ, 2002
- 8- Madison's canadian lumber directory, 44 th edition
- 9- Données provenant des registres du MRN, 2001

ANNEXE A

Liste officielle des produits sujets aux droits compensateurs américains

A) Produits de bois d'œuvre résineux sujets aux enquêtes CVD/AD

Bois d'œuvre résineux, bois de plancher et revêtement extérieur (siding) incluant tous les produits classifiés sous les en-têtes HTSUS (Harmonised Tariff Schedule of the United States) 4407.1000, 4409.1010, 4409.1090 et 4409.1020 incluant :

- 1- Bois résineux, scié ou déligné par déchiquetage de copeaux (chipped) en longueur, tranché ou déroulé, raboté ou non, sablé ou aboutés (fingerjointed), d'une épaisseur excédant six millimètres;
- 2- Revêtement extérieur (siding) de bois de conifère [incluant lattes (strips) et frises (friezes) à parquet non assemblés] profilé de façon continue [buveté (tongue and grooved), rainuré (grooved) en longueur et sur la largeur, chanfreiné (chamfered), à joint en V (V-jointed), mouluré (molded), arrondi ou autres procédés similaires] le long de chacune des rives ou des faces, raboté ou non, sablé ou abouté (fingerjointed);
- 3- Autre bois conifère (incluant lattes et frises à parquet non assemblés) profilé de façon continue (bouveté, rainuré, chanfreiné, mouluré, arrondi ou autres procédés similaires) le long de chacune des rives ou des faces (autre que des moulures de bois ou des goujons de bois) raboté ou non, sablé ou abouté;
- 4- Bois de plancher conifère (incluant lattes et frises à parquet non assemblés) profilé de façon continue (bouveté, rainuré, chanfreiné, mouluré, arrondi ou autres procédés similaires) le long de chacune des rives ou des faces (autre que des moulures de bois ou des goujons de bois) raboté ou non, sablé ou abouté;

ET

- 5- Composantes de fermes de toits (truss components) individuelles (par exemple, composantes de fermes de toits découpées en angle) ne rencontrant pas ces exigences énumérées dans la section B) 1 [powant être classés sous HTSUS 4418.90.40.90 (subséquemment changé à 4418.90.45.90), 4421.90.70.40 et 4421.90.98.40 (subséquemment changé 4421.90.97.40)];
- 6- Composantes de palettes, autres que les pièces transversales (stringers), ne rencontrant pas ces exigences énumérées dans la section B) 3 [pouvant être classés sous HTSUS 4418.90.40.90 (subséquemment changé à 4418.90.45.90), 4421.90.70.40 et 4421.90.98.40 (subséquemment changé 4421.90.97.40)];
- 7- Lattes intérieures (garage door core) de porte de garage;
- 8- Composantes de cadre de porte [pouvant être classés sous 4418.90.40.90 (subséquemment changé à 4418.90.45.90), 4421.90.70.40 et 4421.90.98.40 (subséquemment changé à 4421.90.97.40)];
- 9- Composantes de cadre de fenêtre [pouvant être classés sous 4418.90.40.90 (subséquemment changé à 4418.90.45.90), 4421.90.70.40 et 4421.90.98.40 (subséquemment changé à 4421.90.97.40)];
- 10- Bois d'œuvre des Maritimes étant davantage transformé dans des provinces sujettes au décret CVD;
- 11- Bois de résineux identifié dans la section C qui ne rencontre pas les conditions énumérées dans cette section.

B) <u>PRODUITS DE BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX EXCLUS DES ENQUÊTES CVD/AD</u>

1- Fermes de toits et ensembles de fermes de toits (trusses & truss kits), correctement classés sous HSTUS 4418.90

Les fermes de toits non-assemblées peuvent être expédiées avec des composantes de fermes de toits identiques empaquetées ensemble; il n'est pas nécessaire d'empaqueter les composantes sous forme d'un ensemble (kit). Toutes les composantes de fermes de toits devraient être importées ensemble;

- 2- Poutre en I (I joist beam)
- 3- Palettes et ensembles de palettes correctement classés sous HTSUS 4415.20

Les palettes non-assemblées peuvent être expédiées avec des composantes de palettes identiques empaquetées ensemble; il n'est pas requis d'empaqueter les composantes sous forme d'un ensemble (kit). Toutes les composantes de palettes devraient être importées ensemble;

- 4- Porte de garage;
- 5- Cadres de sommier assemblés (assembled box spring frames);
- 6- Bois lamellé-collé (edge-glued wood) correctement classé sous HTSUS 4421.90.98.40
- 7- Cadres de porte complets, correctement classés;

Montants (door jambs) et coins triples (triple corners) généralement classés sous HTSUS 4418.90.40.40 ou 4418.90.40.90 sont exclus;

- 8- Cadres de fenêtre complets, correctement classés;
- 9- Meubles correctement classés (e.g. classés sous HTSUS 9403). Prenez note cependant de la déclaration suivante du DOC : « Si les parties de meubles exportées sont encore à un stade de transformation où elles n'ont pas encore les caractéristiques uniques reliées à une composante d'un élément spécifique d'un meuble, ces parties peuvent encore être considérées comme produits génériques de bois d'œuvre et être ainsi traitées selon les mêmes dispositions concernant l'exclusion des enquêtes..

C) <u>Produits de bois d'œuvre résineux exclus des enquêtes CVD/AD, à condition de rencontrer certaines exigences</u>

1- Composantes de traverses de palettes (stringers) = composantes de palettes utilisées pour coulisses (runners), si elles ont au moins deux entailles sur le côté, en position équidistante du centre de la pièce pour accommoder les lames d'un chariot élévateur, correctement classées sous HTSUS 4421.90.98.40.

Il n'y a pas de limites spécifiques aux dimensions des pièces ou aux entailles.

- 2- Ensembles de cadre de sommier (box spring frame kits) s'ils contiennent les pièces de bois suivantes : 2 montants de côté (2 side rails), 2 pièces de seuil (2 top/end rails) et un nombre assorti de languettes (slats). Les pièces en longueur et transversales doivent être éboutées en forme radiale (radius cut) à chaque bout. Les ensembles doivent être empaquetés individuellement et doivent contenir le nombre exact de composantes de bois nécessaires à assembler un cadre particulier de sommier, sans qu'aucune transformation supplémentaire ne soit requise. Aucune des composantes ne peut excéder 1'' en épaisseur réelle ou 83'' en longueur. Les ensembles de cadre de lit (bed frame kits) importés en vrac ne seront pas éligibles pour l'exclusion.
- 3- Les composantes de cadre de sommier avec éboutage radial (radius-cut box spring frame components) n'excédant pas 1'' d'épaisseur réelle ou 83'' de longueur, prêtes à être assemblées sans transformation supplémentaire. Le découpage radial (radius cut) doit être effectué à chacun des deux bouts de planches avec des découpures substantielles, de telle sorte qu'un coin soit complètement arrondi.
- 4- Piquets de clôture ne nécessitant aucune transformation supplémentaire et correctement classés sous HTSUS 4421.90.70, 1'' ou moins d'épaisseur réelle, jusqu'à 8'' de largeur, 6' ou moins de longueur, avec des fleurons (finials) ou du découpage décoratif qui les identifient clairement comme étant des piquets de clôture. Dans le cas des piquets de clôture (dog-eared), les coins de planches doivent être éboutés de manière à ce que les pièces de bois enlevées aient la forme d'un triangle isocèle à angle droit avec une mesure de ¾'' ou plus sur les rives.
- 5- Bois d'œuvre d'origine américaine expédié au Canada pour transformation minimale et réexporté aux États-Unis en étant soumis aux conditions suivantes :
 - La transformation faite au Canada doit être limitée au séchage, sablage et rabotage pour produire une planche surfacée en dimension (smooth-to-size);
 - L'importateur doit pouvoir être en mesure de convaincre les douanes américaines que le bois d'œuvre ainsi transformé est bien d'origine américaine.

- 6- Des produits de bois d'œuvre résineux faisant partie d'ensembles ou d'empaquetages de maisons unifamilliales, quelle que soit la classification du tarif fourni, aux conditions suivantes :
 - I- L'ensemble ou l'empaquetage de la maison importée doit être réellement un ensemble complet et comprenant la même quantité de pièces de bois que celle qui est spécifiée dans le plan, design ou projet nécessaire pour produire une maison d'au moins 700 pieds carrés construites à partir d'un plan, design ou projet spécifique;
 - II- L'ensemble ou l'empaquetage doit contenir toutes les portes (internes et externes), les fenêtres, les clous, les vis, la colle, les sous-planchers, les poutres de revêtement, les poteaux, les connecteurs et, si cela est inclus dans le contrat d'achat, les patios, les moulures, les panneaux muraux (drywall) et les bardeaux spécifiés dans le plan, le design ou le projet;
 - III- Avant la démarche d'importation, l'ensemble ou l'empaquetage doit être vendu à un détaillant d'ensembles ou d'empaquetages de maison suivant un contrat d'achat valable et comprenant le plan ou le projet spécifique de la maison en particulier, et il devra être signé par un client non affilié à l'importateur;
 - IV- L'ensemble doit être importé sous une seule entrée qui devra être complétée une fois que les services des douanes américaines auront délivré le permis d'importation. L'importation de la marchandise devra avoir lieu sur une période d'une seule journée, sauf dans le cas où la superficie de la maison est de plus de 2 000 pieds carrés, qu'importe que le transport soit effectué par un ou plusieurs camions, des wagons ferroviaires ou autres véhicules;
 - V- Les documents d'entrée pour la douane américaine doivent comprendre les pièces suivantes :
 - a) Une copie appropriée du plan de la maison ou du projet ;
 - b) Un contrat d'achat du détaillant d'ensembles ou d'empaquetages de maisons signé par un client non affilié à l'importateur;
 - c) Une liste d'inventaire de toutes les composantes de l'ensemble ou de l'empaquetage qui soit conforme au plan de l'ensemble de la maison à l'entrée aux douanes : et
 - d) Dans le cas d'expéditions multiples dans le cadre d'un même contrat, toutes les composantes comprises dans la liste du point V doivent être incluses dans l'expédition courante et doivent être identifiées.

D) <u>Produits de bois d'œuvre résineux pour lesquels des exemptions ont été demandées mais ayant été déclarés par le DOC comme étant sujets aux enquêtes CVD/AD</u>

- 1- Semelle de poutre en I (flange stock); incluant les semelles aboutées (fingerjointed flange stock);
- 2- Composantes de cadre de lit (bed frame) à angle droit, incluant les filtres de tête et de pied (end filters), les soutients en L (L braces), les support centraux (center support) et autres produits similaires;
- 3- Les classements « shop & better » en épinette sitka, sapin du Canada et autres, essences de sapin, pin Douglas et cèdre de 5" et plus d'épaisseur par 5" et plus de largeur, avec un prix minimum à la scierie (FOB mill) de 500 \$ US par mille pieds mesure planche (mpmp) ou plus;
- 4- Traverses de chemin de fer usagées (used railway ties);

À noter : toutes les traverses de chemin de fer sont incluses dans les enquêtes si elles sont classées par les douanes sur l'en-tête HTSUS 4407.1000, 4409.1010, 4409.1090, 4409.1020, 4418.904090 (subséquemment changé à 4418.90.45.90), 4421.90.70.40, 4421.90.98.40 (subséquemment 4421.90.97.40).

- 5- Bois d'œuvre ébouté en angle (angle cut) pour cabanons;
- 6- Blocs pour aboutage (fingerjointed blocks);
- 7- Carrés de tournage pour les composantes d'escalier;
- 8- Lambris de revêtement de mur d'intérieur rainurés (tongue and grooved) de 3/4" et 5/16" d'épaisseur;
- 9- Treillis (treillis stock);
- 10- Planche de fascia (fascia board);
- 11- Parties de caisses, d'emballages et composantes de caisses à légumes;
- 12- Barreaux pour les rouleaux à câble (cable reel staves);
- 13- Blocs pour bardeaux de cèdre;
- 14- Cèdre blanc de l'Est;
- 15- Pin blanc de l'Est:
- 16- Cèdre rouge de l'Ouest.

ANNEXE B

Liste non exhaustive des entreprises de deuxième et troisième transformation

LISTE DES ENTREPRISES EN DEUXIÈME TRANSFORMATION (SEPM)

1. FERMES DE TOIT ET POUTRELLES EN BOIS

- 1- ADAM LUMBER INC., Waterloo, tél. : (450) 539-1858, 28 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit
- 2- ATELIER FERJAN INC., L'assomption, tél. : (450) 589-5951, 13 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 3- CHANTIER CHIBOUGAMAU LTÉE, Chibougamau, tél. : (418) 748-4481, 90 employés
 - Produits fabriqués : poutrelles
- 4- CHEVRON ROYAL INC., Sherbrooke, tél.: (819) 823-2225, 47 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 5- CHEVRON CHARLEVOIX, Saint-Hilarion, tél.: (418) 457-3348, 9 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 6- CHEVRON DIONNE INC., St-Pacôme, tél.: (418) 852-2566, 18 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 7- CHEVRON DU BAS ST-LAURENT INC., Rimouski, tél.: (418) 723-7454, 9 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles à croisillons métalliques
- 8- CHEVRONS LAVALLOIS INC., Laval, tél.: (450) 662-0990, (514) 383-6500, 80 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit
- 9- CHEVRONS R.B.R INC., St-Anges, tél. : (418) 253-5454, 23 employés
 - Produits fabriqués: poutrelles
- 10- CHEVRONS RICHELIEU INC., Ste-Victoire-de-Sorel, tél.: (450) 782-2251, 5 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit, lucarnes
- 11- CHEVRONS RIVARD INC., Granby, tél.: (450) 378-3954, 18 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit
- 12- CHEVRONS ROUYN-NORANDA INC., Rouyn-Noranda, tél.: (819) 797-9156, 15 employés
 - Produits fabriqués : poutrelles
- 13- CHEVRONS VIGNEAULT INC., St-Ferdinand, tél.: (418) 428-9556, 19 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles à croisillons métalliques
- 14- CLYVANOR LTÉE, St-Georges-Est, tél.: (418) 228-7690, 60 employés
 - Produits fabriqués: fermes de toit, poutrelles, murs pré-usinés en panneaux
- 15- CONCEPT MAT INC., Matane, tél. : (418) 562-6680, 13 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit, murs pré-usinés en panneaux
- 16- CÔTÉ INC. (div. fermes de toit), Sherbrooke, tél.: (819) 654-8841, 8 employés
 - Produits fabriqués : fermes de toit

- 17- DAVIAU ET FRÈRES INC., St-Valérien-de-Milton, tél. : (450) 549-2695, 13 employés Produits fabriqués : poutrelles
- 18- DIONNE & FILS INC., St-Germain, tél. : (819) 395-1126, 23 employés Produits fabriqués : fermes de toit
- 19- DIST. TOITURE MAURICIENNE INC., Ste-Marthe-du-Cap, tél. : (819) 374-8784, 300 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 20- ENTREPRISE NADYCO INC., Fatima, tél. : (418) 986-4570, 12 employés Produits fabriqués : fermes de toit
- 21- FERMES DE TOIT HURTUBISE INC., Notre-Dame-Pontmain, tél. : (819) 597-2054, 9 employés Produits fabriqués: fermes de toit
- 22- FERMES DE TOIT JOMAR INC., Grande-Rivière-Ouest, tél. : (418) 385-2646, 5 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 23- FERMES DE TOIT J.P.C. INC., Lac-des-Écorces, tél. : (819) 585-2107, 9 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 24- FRENECO LTÉE, Notre-Dame-de-Portneuf, tél. : (418) 286-3341, 85 employés

 Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles à croisillons métalliques, murs pré-usinés en panneaux, palettes
- 25- INDUSTRIES FERMCO LTÉE, St-Adelphe, tél. : (418) 322-5747, 150 employés

 Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles à croisillons métalliques, murs pré-usinés en panneaux
- 26- INDUSTRIE JAGER INC., Blainville, tél. : (418) 430-1881, employés 30 Produits poutrelles en I
- 27- KEFOR STRUCTURES LTÉE, St-Isidore, tél. : (450) 454-4636, 100 employés Produits fabriqués : fermes de toit
- 28- LA CHARPENTERIE INC., Chicoutimi, tél. : (418) 549-7731, 50 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles, murs pré-usinés en panneaux
- 29- LÉPINE & LÉPINE INC., Ste-Anne-des-Plaines, tél. : (450) 478-2323, 25 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 30- MATÉRIAUX KOTT, Boisbriand, tél. : (450) 430-5000, 125 employés

 Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles, murs pré-usinés en panneaux
- 31- MENUISERIE CÔTE NORD INC., Baie-Comeau, tél. : (418) 296-2184, 7 employés Produits fabriqués : fermes de toit
- 32- MOISAN INC., Beauport, tél. : (418) 667-0284, 40 employés

 Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles, murs pré-usinés en panneaux
- 33- POUTRELLE INTERNATIONALE INC., Pohénégamook, tél. : (418) 374-8784, 39 employés Produits fabriqués : poutrelles en I

- 34- POUTRELLE MODERNES LTÉE, St-Ephrem-de-Beauce, tél. : (418) 484-2978, 17 employés Produits fabriqués : poutrelles
- 35- PRODUCTION DURAB INC., Labelle, tél. : (819) 686-3400, 9 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 36- PRODUIT PMB LTÉE, St-Pierre-de-Lamy, tél. : (418) 497-3927, 17 employés Produits fabriqués : fermes de toit, murs pré-usinés en panneaux
- 37- PROKIT STRUCTURAL INC., St-Jean-sur-Richelieu, tél. : (450) 347-3999, 60 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles et poutrelles à croisillons métalliques
- 38- ROMARO 2000 LTÉE, St-Victor, tél. : (418) 588-6848, 75 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 39- STRUCTURES DE BOIS SUPÉRIEURES LTÉE, St-Isidore, tél. : (450) 454-5142, 10 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 40- STRUCTURES CANTRUSS INC., Thetford Mines, tél. : (418) 338-2888, 50 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles, murs pré-usinés en panneaux
- 41- STRUCTURES DE L'OUTAOUAIS INC., Gatineau, tél. : (819) 643-4511, 22 employés Produits fabriqués : fermes de toit
- 42- STRUCTURES D.L.D. LTÉE, La Guadeloupe, tél. : (418) 459-6001, 16 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 43- STUCTURES PREMIÈRES INC., Sullivan, tél. : (819) 824-5366, employés 40 Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 44- STRUCTURES ST-JOSEPH LTÉE, St-Joseph-de-Beauce, tél. : (418) 397-5712, 68 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 45- TOITS FERMETEC INC., Terrebonne, tél. : (450) 477-5027, 27 employés Produits fabriqués : fermes de toit
- 46- TOITURES DESLONGCHAMPS INC., St-Lin-Laurentides, tél. : (450) 439-5212, 75 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles, murs usinés en panneaux
- 47- TOITURES FECTEAU ENR., St-Benoît-Labre, tél. : (418) 228-9651, 20 employés Produits fabriqués : fermes de toit
- 48- TOITURES LALIBERTÉ INC., Drummondville, tél. : (819) 477-8950, 21 employés Produits fabriqués: fermes de toit, poutrelles
- 49- TOITURES P.L.C. INC., St-Augustin-de-Desmaures, tél. : (418) 878-4060, 180 employés Produits fabriqués : fermes de toit, murs usinés en panneaux
- 50- TOITURES RÉGIONALES INC., Alma, tél. : (418) 669-0889, 20 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles
- 51- TOITUREX INC., St-Bruno, tél. : (418) 343-3315, 23 employés

 Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles à croisillons métalliques

52- ULTRATECH INC., Laurier-Station, tél. : (418) 728-3449, 38 employés Produits fabriqués : fermes de toit, poutrelles, murs usinés en panneaux

2. BOIS LAMELLÉ ET JOINTÉ

- 53- BOIS DE STRUCTURE LEE INC., Ste-Véronique, tél. : (418) 275-5888, 40 employés Produits fabriqués : madriers d'échafaudages
- 54- CFL STRUCTURE, Larouche, tél. : (418) 542-5550, 60 employés à Produits fabriqués : semelles de poutrelles
- 55- DOMTAR INC., Daveluyville, tél : (819) 367-3282, 70 employés Produits fabriqués : composantes de meubles
- 56- GROUPE G.D.S. INC., Matane, tél. : (418) 853-2566, employés n.m. Produits fabriqués : bois jointé
- 57- GOODFELLOW (GOODLAM) INC., Louiseville, tél. : (819) 228-8415, 40 employés Produits fabriqués : poutres en bois lamellé
- 58- INDUSTRIE BOIS LAMONTAGNE INC., St-Prime, tél. : (418) 251-2336, 33 employés Produits fabriqués : bois jointé
- 59- INDUSTRIE PERRON INC., Cap-de-la-Madeleine, tél. : (819) 691-3232, 65 employés Produits fabriqués : bois jointé
- 60- MABOCCO INC., St-Prime, tél. : (418) 251-3333, employés 130 Produits fabriqués : semelles de poutrelles
- 61- MAXI-FORÊT (div. de Crête et fils), St-Jérôme, tél. : (450) 431-6699, 34 employés Produits fabriqués : composantes de meubles
- 62- PRODUITS FORESTIERS AVENTURES INC., Dolbeau, tél. : (418) 239-3900, 40 employés Produits fabriqués : composantes de meubles
- 63- PRODUITS FORESTIERS LAMCO INC., St-Félicien, tél. : (418) 679-2647, 39 employés Produits fabriqués : poutre en bois lamellé
- 64- TEMBEC INC., La Sarre, tél. : (819) 333-3858, 80 employés Produits fabriqués : bois jointé

3. Bois de literie et fourrures

65- BOIS-AISÉ DE ROBERVAL INC., Roberval, tél. : (418) 275-3798, 150 employés Produits fabriqués : bois de literie, composants de palettes

- 66- BOIS BLANCHET INC., St-Nicolas, tél. : (418) 831-2001, 127 employés Produits fabriqués : fourrure
- 67- BOIS J.L.P. INC., St-Germain-de-Grantham, tél. : (819) 395-4264, 110 employés Produits fabriqués : bois de literie, composants de palettes, lattes
- 68- BOIS D'ŒUVRE CEDRICO INC., Price, tél. : (418) 775-7516, 30 employés Produits fabriqués : bois de literie
- 69- DOMTAR INC., Val-d'or, tél. : (819) 874-0300, 58 employés Produits fabriqués : bois de literie, fourrures
- 70- PRÉPARABOIS INC., Lac Frontière, tél. : (418) 245-3531, 45 employés Produits fabriqués : bois de literie, composants en bois
- 71- PRODUITS FORESTIERS P.PROULX INC, St-Charles-sur-Richelieu, tél. : (450)584-2221, 75 employés

Produits fabriqués : bois de literie, composants de palettes, composants en bois

72- USINE SARTIGAN INC., St-Honoré-de-Shenley, tél. : (418) 485-6797, 50 employés Produits fabriqués : bois de literie, composants de palettes, fourrures

4. PALETTES ET TOURETS EN BOIS

Note: Cette section contient des fabricants de palettes utilisant des essences autre que SEPM.

- 73- ALSERO LTÉE, Mirabel, tél. : (450) 430-3863, 42 employés
 - Produits fabriqués : palettes
- 74- BOBINES MAURICIENNES ENR, Grand-Mère, tél. : (819) 538-1745, 30 employés Produits fabriqués : tourets
- 75- BOIS INDUSTRIEL LACHUTE ENR, Lachute, tél. : (450) 562-5261, 17 employés Produits fabriqués : palettes, tourets
- 76- BOISMAT INC., St-Antoine, tél. : (450) 565-9000, 30 employés Produits fabriqués : palettes
- 77- CAISSERIE QUÉBEC INC., St-Augustin-de-Desmaures, 29 employés Produits fabriqués : palettes, caisses en bois
- 78- CENTRAP INC., Mont-Joli, tél. : (418) 775-7202, 35 employés Produits fabriqués : palettes, piquets, poteaux d'escaliers
- 79- CETAL INC., Laurier-Station, (418) 728-3119, Produits fabriqués : palettes, caisses en bois
- 80- CHABOT ENR, Drummondville, tél. : (819) 472-2059, 3 employés Produits fabriqués : tourets
- 81- CHASSÉ INC., Ste-Marie, tél. : (418) 387-5441, 75 employés Produits fabriqués : palettes

82- CONSTRUCTION EVCO INC., St-Clet, tél.: (450) 456-3868, 6 employés

Produits fabriqués : palettes, tourets

83- DAMABOIS INC., St-Damase, tél.: (418) 776-5455, 53 employés

Produits fabriqués : palettes, caisses en bois, etc.

84- GOEFFROY & FRÈRES LTÉE., Danville, tél.: (819) 839-2777, 25 employés

Produits fabriqués : palettes

85- HERWOOD INC., Windsor, tél.: (819) 845-2343, 39 employés

Produits fabriqués : palettes

86- INDUSTRIES J. HAMELIN INC., Boisbriand, tél.: (450) 435-8811, 160 employés

Produits fabriqués : tourets

87- L C N INC., St-Félix-de-Kingsey, tél. : (418) 848-2521, 80 employés

Produits fabriqués : palettes

88- LOGIPAL INC., St-Laurent, tél. : (514) 748-2028, 60 employés

Produits fabriqués : palettes

89- LOGIPAL INC., Longueuil, tél. : (450) 646-1007, 49 employés

Produits fabriqués : palettes

90- MENUISERIE D'EAST ANGUS INC., East Angus, tél.: (819) 832-2746, 42 employés

Produits fabriqués : palettes

91- MENUISERIE INDUSTRIELLE D.B. INC., Lachine, tél.: (514) 634-1698, 4 employés

Produits fabriqués : tourets

92- PALETTE B.B. INC., St-Eustache, tél. : (450) 472-9692, 50 employés

Produits fabriqués : palettes

93- PLANTE & FILS INC., St-Isidore, tél. : (450) 836-3533, 35 employés

Produits fabriqués : palettes

5. CLÔTURES, TREILLIS ET PATIOS

Note: Certains composants en bois peuvent également être fabriqués par ces usines

94- CLÔTURE TÉMIS INC., Notre-Dame-du-Lac, tél.: (418) 899-6727, 45 employés

Produits fabriqués : clôtures, treillis

95- FENCLO LTÉE, St-Jean-sur-Richelieu, tél: (450) 357-7000, 200 employés

Produits fabriqués : clôtures, treillis

96- GAGNON BOIS INDUSTRIEL, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, tél: (418) 875-4707, 40 employés

Produits fabriqués : clôtures, lattes, limons

- 97- GESTOFOR INC., St-Raymond, tél. : (418) 337-4621, 100 employés
 - Produits fabriqués : composants de patio
- 98- HORISOL COOP DE TRAVAILLEURS, St-Jean-Port-Joli, tél.: (418) 598-3048, 65 employés
 - Produits fabriqués : clôtures
- 99- INDUSTRIES P.F. INC., St-Martin, tél. : (418) 382-3244, 71 employés
 - Produits fabriqués : clôtures
- 100- INDUSTRIES MAIBEC INC., St-Pamphile, tél.: (418) 356-2414, 20 employés
 - Produits fabriqués : clôtures, treillis
- 101- PRÉCIBOIS INC., Barraute, tél.: (819) 734-6743, (819) 734-5176, 45 employés
 - Produits fabriqués : clôtures, fourrures, palettes
- 102- PRODUITS FORESTIERS UNIVERSELLES DU Canada INC., St-Bernard-de-Lacolle,
 - Tél.: (450) 246-3829, 90 employés
 - Produits fabriqués : clôtures, treillis
- 103- PLANCHES DÉCORATIVES M.G. PANNELING, Montmagny, tél.: (418) 248-8283, 5 employés
 - Produits fabriqués: treillis

6. REMANUFACTURIERS

Note : Les produits des entreprises dans cette section ne sont pas définis précisément puisqu'il s'agit de divers composants en bois. Il y a également des services comme le rabotage à forfait.

- 103 ABITIBI-CONSOLIDATED INC., Château-Richer, (418) 824-4233, 239 employés
- 104- BEAUBOIS COATICOOK INC, Coaticook, tél.: (819) 849-2114, 38 employés
- 105- BEAUCHÊSNE & DUBÉ INC., Stratford, tél.: (819) 443-2922, 19 employés
- 106- BERNARD (René) INC., Beauceville, tél.: (418) 774-3382, 27 employés
- 107- BERNIER (Ad.) INC., Lambton, tél.: (418) 486-7461, 57 employés
- 108- BOIS B.S.L. INC., Mont-Joli, tél. : (418) 775-5360, 60 employés
- 109- BOIS CAROLLE BLANCHETTE INC., St-Tite, tél.: (418) 365-4001, 23 employés
- 110- BOIS G.L.A. INC., Barraute, tél. : (819) 734-6230, 18 employés
- 111- BOIS J.L.Y. JOYAL ENR., Roberval, tél. : (418) 275-1298, 50 employés
- 112- BOIS LEMAY INC., St-Bernard, tél. : (418) 475-6270, 28 employés
- 113- BOIS LEMELIN INC., St-Jean-Port-Joli, tél.: (418) 598-9223, 64 employés
- 114- BUSQUE & LAFLAMME INC, St-Benoît-de-Labre, tél. : (418) 228-9666, 156 employés
- 115- CAREAU BOIS INC., L'Isle-Verte, tél. : (418) 898-2350, 7 employés
- 116- DESCHÊNES & COMPAGNIE INC., Price, tél. : (418) 755-5930, 6 employés
- 117- ÉCONOBOIS (div. sciage) INC., Wendake, tél.: (418) 847-4161, employés n.m.
- 118- GIRARD INC., Shipshaw, tél.: (418) 542-8929, 39 employés

- 119- GRONDIN & FILS LTÉE, St-Zacharie, tél : (418) 593-6462, 68 employés
- 120- HAMEL LTÉE, St-Ephrem-de-Beauce, tél. : (418) 484-2888, 48 employés
- 121- INDUSTRIES LÉGARÉ LTÉÉ, St-Raymond, tél. : (418) 337-2286, 25 employés
- 122- INDUSTRIES ROBERT LANDRY & FILS INC., St-Alexandre, tél.: (418) 495-2922, 20 employés
- 123- MIRADAS INDUSTRIES INC., St-Apollinaire, , tél. : (418) 881-2781, 28 employés
- 124- MOISAN (ÉLOI) INC., St-Gilbert, tél. : (418) 268-3232, 41 employés
- 125- MOULIN L.P.M. INC., Laval, tél. : (450) 669-2619, 30 employés
- 126- MOULURE HUDON & FILS, St-Jean-Port-Joli, tél.: (418) 598-9659, 20 employés
- 127- NAUD INC., Ste-Thècle, tél. : (418) 289-2712, 4 employés
- 128- PAQUET (Wilfrid) & FILS INC., St-Théophile, tél.: (418) 597-3343, 151 employés
- 129- PELLETIER & FILS INC., Squatec, tél.: (418) 855-2951, 44 employés
- 130- PICARD & POULIN INC., St-Anges, tél. : (418) 253-5456, 19 employés
- 131- PERFECT-BOIS INC., St-Henri, tél. : (418) 882-3696, 52 employés
- 132- POIRIER INC., St-Alphonse-de-Caplan, tél. : (418) 388-5216, 33 employés
- 133- PRODUITS FORESTIERS CANBO INC., Dolbeau-Mistassini, tél.: (418) 276-9103, 52 employés
- 134- PRODUITS FORESTIERS D.G. LTÉE, Ste-Aurélie, tél. : (418) 593-3516, 144 employés
- 135- PRODUITS FORESTIERS DUBÉ INC., L'isle-Verte-Ouest, tél. : (418) 898-2641, 50 employés
- 136- RABOTAGE 3R LTÉE, St-François-de-Sales, tél. : (418) 348-6620, 20 employés
- 137- RADERMAKER & FILS INC., Ste-Véronique, tél. : (819) 275-3466, 43 employés
- 138- ROBICHAUD (Alain), PRÉPARATION DE BOIS, Ste-Perpétue, tél. : (418) 359-3357, employés n.m.
- 139- SAVOIE ET FRÈRES INC., Manseau, tél.: (819) 356-2200, 20 employés
- 140- SÉCHOIR DES BOIS DU LAC VERT INC., Hébertville, tél. : (418) 344-4722, 40 employé
- 141- SCIERIE B-CO INC., Baie-Comeau, tél. : (418) 295-3252, 22 employés
- 142- SCIERIE WEST BROME INC., Ville du Lac Brome, tél. : (514) 266-1300, 56 employés
- 143- VAILLANCOURT & CHOUINARD LTÉE, St-Pamphile, tél.: (418) 356-3825, 25 employés

7. MAISONS PRÉFABRIQUÉES ET MURS PRÉ-USINÉS EN PANNEAUX

Note: Les produits des entreprises dans cette section ne sont pas définis précisément puisqu'il s'agit uniquement de maisons préfabriqués et de murs usinées en panneaux

- 144- CONSTRUCTION DUMAIS & PELLETIER INC., St-Pascal, tél.: (418) 492-1554, 6 employés
- 145- DEMTEC INC., Princeville, tél. : (819) 364-2043, 30 employés
- 146- DOMICILEX, Jonquière, tél. : (418) 547-9301, 100 employés
- 147- DUNFAB INC., St-Valérien-de-Milton, tél. : (450) 372-0008, 4 employés
- 148- HABITATION NABCO INC., Ste-Brigide-d'Iberville, tél.: (450) 293-3125, 100 employés
- 149- HABITEC 2000 INC., St-Joseph-de-Beauce, tél.: (418) 397-5274, 70 employés
- 150- INDUSTRIES BONNEVILLE LTÉE, Beloeil, tél. : (450) 464-1001, 120 employés

- 151- INDUSTRIES LEBLANC INC., Carleton-St-Omer, tél.: (418) 364-3208, 9 employés
- 152- INDUSTRIES STE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, Ste-Anne-de-la-Rochelle, tél.: (450) 539-3100, 200 employés
- 153- MAISONS LAPRISE INC., Montmagny, tél.: (418) 248-0401, 50 employés
- 154- MAISONS MARCOUX INC., Ste-Marie, tél.: (418) 387-5517, 75 employés
- 155- MAISONS NORDIQUES INC., Gallichan, tél.: (819) 787-6680, 18 employés
- 156- MAISONS USINÉES BROUILLETTE INC., Lavaltrie, tél.: (450) 586-0422, 20 employés
- 157- MAISONS USINÉES EXPO INC., Maskinongé, tél. : (819) 227-2277, 15 employés
- 158- MAISONS USINÉES 2001 INC., St-Amable, tél. : (450) 922-3428, 5 employés
- 159- MAÎTRE CONSTRUCTEUR ST-JACQUES INC, St-Jacques-de-Leeds, tél.: (418) 424-3117, 50 employés
- 160- MODULEX INC., Val-Alain, tél. : (418) 744-3344, 60 employés
- 161- PANEXPERT INC., St-Isidore, tél. : (514) 875-3909, 16 employés
- 162- R.C.M. MODULAIRE INC., St-Benoît-Labre, tél. : (418) 227-4044, 49 employés
- 163- STRUCTURE ALTERNATIVE MONTÉRÉGIE, Ange-Gardien, tél. : (450) 293-8103, 29 employés